ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi

Question au Gouvernement n° 2677

Texte de la question

EMPLOI DES JEUNES EN OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Éric Jalton, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Éric Jalton. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 26 juin 2009, en Guadeloupe, après la grève générale des 44 jours, le Président de la République française, proclamait, la main sur le coeur : " La jeunesse de l'outre-mer n'est pas un problème, elle est un atout, une chance formidable pour les Antilles. Je veux lui dire que je ne l'abandonnerai pas. Nous devons nous donner des objectifs ambitieux [...] Je demande au Gouvernement d'y travailler sans délai [...] ".

Dix-sept mois après, malheureusement, la loi pour le développement économique de l'outre-mer, les Etats généraux, le conseil interministériel de l'outre-mer, et j'en passe, n'ont produit aucun effet tangible. Tout au contraire, la situation s'est très sensiblement aggravée. Ainsi, à la Guadeloupe, on compte un taux de chômage de 52 % chez nos jeunes contre 23 % dans l'ensemble de la France, soit plus du double ! Ce pourcentage atteint même 65 % dans certains quartiers urbains, et 82 % à Marie-Galante. En France hexagonale, ces chiffres provoqueraient assurément émoi et révoltes.

Alors, monsieur le Premier ministre, l'emploi relevant éminemment de votre compétence, les principes de l'égalité et de l'équité territoriale étant inscrits dans la Constitution rénovée, pouvez-vous me dire sans détours quelles sont les dispositions urgentes que le Gouvernement compte prendre pour rendre concret un plan d'urgence pour la jeunesse outre-mer, comme on l'a fait pour la jeunesse des banlieues ? Et cela avant que le sentiment d'abandon grandissant ne se traduise par une nouvelle et inéluctable déflagration sociale.

(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe GDR.)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer.* Monsieur le député Éric Jalton, les dernières études de l'INSEE montrent effectivement que le taux de chômage des jeunes se situe entre 45 et 50 % et ce n'est pas acceptable. Il nous faut agir à deux niveaux : sur l'emploi et la formation.

Sur l'emploi, le Gouvernement accompagne et facilite l'emploi des jeunes. Soyez rassuré, toutes les mesures prises à cet égard sont applicables dans les départements et régions d'outre-mer. Je peux citer, à titre d'exemple, les dispositions tendant à favoriser l'apprentissage, la politique des contrats aidés, dont l'enveloppe est maintenue malgré les contraintes budgétaires, et le service civique, qui a permis à quatre cents jeunes d'être mobilisés dans le cadre de la lutte contre la dengue.

M. Jean-Yves Le Bouillonnec. C'est ridicule !

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer.* Et, à partir du 1er janvier 2011, nous mettrons en oeuvre le RSA.

S'agissant de la formation, j'ai veillé avec mon collègue Luc Chatel à faire en sorte que le plan de lutte contre l'illettrisme soit rapidement applicable et que la réforme des lycées puisse se développer avec le livret de compétences.

En matière d'égalité des chances, nous avons implanté un internat d'excellence d'ores et déjà opérationnel en Guyane, à Maripasoula. Deux autres sont en projet à la Guadeloupe et à la Martinique.

Dans le cadre de l'autonomie des universités et du contrat d'objectifs, nous orientons avec Valérie Pécresse les formations afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins.

Enfin, des mesures spécifiques à l'outre-mer sont prévues dans la LODEOM.
Vous le voyez, les bases du plan que vous souhaitez sont là. Il appartient à présent aux collectivités, qui ont une compétence en matière de formation professionnelle, de le compléter. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : M. Éric Jalton
Circonscription : Guadeloupe (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2677
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 novembre 2010